

Séance du 6 novembre 2025

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 16

Présents : 12

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation  
29/10/2025Date d'affichage  
29/10/2025Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

...././...

et publication du :

...././...

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

**Etaient présents :**

Mme BERATTO Eve, M. MARCHESSEAU Roger, Mme MOREAU Virginie, M. MOREAU Mathieu, Mme OUVRART Sandrine, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky, Mme ROLLAND Christelle, M. ROUSSEAU Thierry, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine, M. VENEAU Antoine

**Procuration(s) :**

Aucune

**Etai(ent) absent(s) :**

M. CASTRO Roberto, Mme LAJOUAIS Amanda, Mme PAQUET Stéphanie

**Etai(ent) excusé(s) :**

Mme HERISSE Laetitia

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme OUVRART Sandrine

Numéro interne de l'acte : 2025-57

Objet : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 15 septembre 2025

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales
- Les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts
- La délibération du conseil d'agglomération n° C-63-06-2024 adoptant le transfert de la médiathèque de Prahecq
- La décision approuvant le rapport de la CLECT en date du 15 septembre 2025

Monsieur le Maire expose :

Le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, relatif à la réévaluation des charges de fonctionnement liées au transfert de la médiathèque de Prahecq, a été adopté à l'unanimité le 15 septembre 2025.


Il est soumis à l'approbation du Conseil Municipal selon les dispositions réglementaires en vigueur.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération du Niortais réunie le lundi 15 septembre 2025.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La Secrétaire de séance,  
Mme OUVRART Sandrine



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Plaine-d'Argenson, le 6 novembre 2025  
Le Maire,  
Jean-François SALANON